MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP - 6 ISSN 0992-9924 135739

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

RHÔNE-ALPES

Viticulture

Bas-Vivarais

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 9 - 4 Juin 1991

MILDIOU : Soignez la protection à l'approche de la floraison
BLACK-ROT, OIDIUM : Poursuite de la lutte préventive
TORDEUSES DE LA GRAPPE : Contrôles des glomérules
P. 3 et 4 : Tableau des produits utilisables
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : Bientôt le 1er traitement en régions précoces

MILDIOU : La protection doit être en place

*** Situation : pas de nouveau foyer découvert**

Leur extériorisation reste liée à la venue d'un temps humide.

Les dernières pluies remontent souvent aux 9 - 10 mai dernier. Après la sècheresse qui s'est installée depuis, le prochain épisode de temps humide favorisera la sporulation soudaine de taches primaires de Mildiou. Quelques orages locaux ont déjà pu le faire. Le repiquage sera alors immédiat.

Les vignes les plus précoces qui approchent de la floraison sont les plus exposées au risque de Mildiou.

LE CONCOURS MILDIOU RESTE OUVERT,
POURSUIVEZ LA RECHERCHE DES FOYERS PRIMAIRES

*** Préconisations : les vignes doivent être protégées avant les prochaines pluies**

On préférera un produit apportant du cymoxanil. Les anilides ne seraient justifiées que :

- dans les vignes ayant atteint le début de la floraison ;
- en cas de détérioration importante du temps.

BLACK-ROT : Poursuite de la protection préventive des secteurs sensibles

Avant floraison, préférez toujours un produit de contact.

OIDIUM : Poursuite de la lutte préventive

*** Cépages sensibles et vignes attaquées en 1990** : cadence tous les 14 jours maxi.

*** Cépages peu sensibles :**

- le 1er traitement au stade "7 à 8 feuilles étalées" des contre-bourgeons reste souvent à faire dans les vignes entièrement gelées.
- le 2e traitement au stade "H" des bourgeons de départ pour les autres vignes peu sensibles doit souvent être réalisé dès réception, si ce n'est déjà fait. Sur les vignes tardives, il sera prévu prochainement.
- Après, on adoptera une cadence de 14 jours maxi.

*** Remarque** : les viticulteurs équipés pourront envisager un soufre poudrage (20 à 30 kg/ha) au moment de la floraison, c'est-à-dire bientôt sur les vignes précoces.

P394

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

BLACK-ROT, OIDIUM : Attendez le début de la floraison pour utiliser les pénétrants IBS

Dans les secteurs habituellement concernés par le Black-Rot et les vignes attaquées l'an dernier par cette maladie, vérifiez que le pénétrant IBS que vous avez prévu soit bien autorisé contre le Black-Rot.

MILDIOU, OIDIUM, BLACK-ROT : Grande sensibilité des grappes à partir de début floraison

Vigilance particulière pour les vignes atteignant ce stade.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Contrôle des glomérules

Les 1ers glomérules sont visibles depuis la semaine dernière. Un contrôle des glomérules de la 1ère génération permet de :

- juger de l'opportunité d'un traitement curatif sur cette génération ;
- estimer l'importance des risques liés au développement futur de la 2ème génération dans les baies.

*** Opportunité du traitement curatif sur la 1ère génération**

Le seuil habituellement préconisé sur la 1ère génération est de 200 glomérules pour 100 grappes. Ce seuil est à retenir pour les vignes non gelées à production normale.

Dans les autres cas il peut être prudent de baisser ce seuil à 100 glomérules pour 100 grappes, voire 50, suivant l'importance des dommages occasionnés par le gel et le volume de sorties de grappes issues des contre-bourgeons.

Surveillez particulièrement les coins à vers habituels.

*** Pas d'intervention systématique**

Le traitement, s'il est nécessaire, sera envisagé dès la fin de cette semaine pour les régions précoces et moyennes.

Pour les régions tardives, ce sera vers les 12-15 Juin.

Utilisez un produit à action curative (tableau p. 4).

CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE : Bientôt le 1er traitement en région précoce

Malgré les semaines de fraîcheur que nous avons connues fin Avril et début Mai, les 1ères néonates sont apparues dans les différents secteurs, sensiblement aux mêmes dates que ces années dernières.

*** Une lutte spécifique** contre la cicadelle vectrice de la Flavescence Dorée doit être menée :

- dans toute parcelle ayant présenté des symptômes à l'automne dernier (même sur une seule souche) ;
- dans les régions à foyers où elle devra être le plus généralisée possible :
  . ALBA, VALVIGNERES à LUSSAS, VOGUE ;
  . GRAS, ST REMEZE, ORGNAC à GROSPIERRES et aux CRUZIERES.
- dans toutes les vignes mères de greffons et de porte greffes, où elle est **obligatoire**.

En régions précoces (Canton de BOURG ST ANDEOL sauf plateau de ST REMEZE, vallée du CHASSEZAC) et semi-précoces (LES VANS, les CRUZIERES, le sud du Canton de VALLON), le 1er traitement sera prévu dès la semaine prochaine.

Un prochain bulletin fera le point.

Dans les rares parcelles où il faudrait intervenir à la fois contre la 1ère génération de Vers de la grappe et la Cicadelle vectrice de la Flavescence Dorée, on peut retarder de quelques jours le traitement Vers, et utiliser un produit efficace sur les 2 ravageurs : BAYTHROID, TRACKER, MAXICAP, LANNATE ou METOVER, PENNCAP. Mais attention à ne pas trop retarder l'intervention contre les Vers.

VERS DE LA GRAPPE : produits pour traitement préventif
(avant éclosion des œufs ou sur très jeunes larves)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (nombre jours rémanence)	Curatif* (âge chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F/ha** hors taxes	Observations
alphaméthrine	Fastac	0,35 l	14	3	7	120,00	
azinphos méthyl	Nombreuses spécialités	1,75 ou 2 kg	7	7	19	151,20	
bifenthrine	Talstar Talstar Flo	0,25 l 0,3 l	14 -	7 -	0 -	197,00 189,00	Autorisé sur acariens jaunes. Idem.
bromophos	Nexion 40	1,25 l	10	7	7	-	
carbaryl	Nombreuses spécialités	1,5 kg	12	3	7	133,80	
chlorpyriphos-éthyl	Dursban 2 Dursbel	1,25 l	12	-	21	88,10	
lambda cyalothrine	Karaté	0,35 l	14	7	0	176,00	Autorisé sur acariens.
cyperméthrine	Nombreuses spécialités	0,3 l à 0,6 l	12	3	7	74,00 à 95,90	
deltaméthrine	Décis Décis Flow	0,7 l	12	7	0	125,60	A utiliser à 0,4 l en 1re génération. Autorisé sur cicadelles.
dialiphos	Torak E	1,5 l	-	-	30	-	
esfenvalerate	Sumi-Alpha	0,8 l	14	3	7	138,30	Autorisé sur acariens jaunes (*E. carpini*).
fénitrothion	Nombreuses spécialités	1 l ou 1,25 kg	-	-	15	71 à 81	
fenvalerate	Sumicidin 10	0,75 l	14	3	0	135,00	Autorisé sur acariens jaunes (*E. carpini*).
malathion	Nombreuses spécialités	1,5 l	12	7	7	56,00	
phosalone	Azophène Flo Zolone Flo Azophène L	1,2 l 1,2 l 1,75 l	7	7	15	124,30	
quinalphos	Ekalux Aquaflow	1 l	14	7	21	165,00	
pyridaphenthion	Oreste Ofunack EC	1,8 l	14	7	0	135,00	
bacillus thuringiensis sérotype 3	Dipel ES	1 l	-	-	0	-	
bifenthrine + clofentézine	Torant CL	0,5 l	-	-	42	432,00	Autorisé sur acariens et cicadelle verte.
chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine	Nurelle D	1 l	-	-	21	134,00	Autorisé sur cicadelle verte.
chlorpyriphos éthyl + diméthoate	Finétyl D Salut	1 l	12	3	30	120,00	Autorisé sur cicadelle verte.
chlorpyriphos méthyl + cyperméthrine	Daskor	1 l	14	7	21	118,00	Autorisé sur cicadelle verte.
cyperméthrine + diazinon	Polydial	1,2 l	12	7	0	146,00	
cyperméthrine + diéthion	Scipio	1,25 l	14	3	0	142,00	Autorisé sur acariens.
cyperméthrine + fénitrothion	Plydax Florin	1 l	-	-	15	129,00	Autorisé sur cicadelle verte.
fénitrothion + fenvalérate	Sumicombi	1 l	22	7	15	192,00	
fénitrothion + trichlorfon	Dicontal Fort	2 kg	-	-	15	144,00	

Suite page 4.



Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Services de la Protection des Végétaux

Suite de la page 3.

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (nombre jours rémanence)	Curatif* (âge chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F/ha** hors taxes	Observations
malathion + fénitrothion + cyperméthrine	**Nodust**	1 l	14	7	15	156,00	Autorisé sur cicadelle verte.
cyperméthrine + soufre	**Pyresoufre**	30 kg	12	3	7	270,00	
esfenvalérate + fénitrothion	**Broxer**	1 l	22	7	7	-	

PRODUITS POUR TRAITEMENT OVICIDE (AVANT DEPOT DES PONTES)

fénoxycarbe	**Inségar**	0,6 kg	14	0	0	289,00	Uniquement sur 2e et 3e génération.
flufénoxuron	**Cascade**	0,4 l	14	0	28	254,00	Uniquement sur 2e et 3e génération.

VERS DE LA GRAPPE : produits pour traitement préventif ou curatif

(larves jeunes et âgées)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (nombre jours rémanence)	Curatif* (âge chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F/ha** hors taxes	Observations
tralométhrine	**Tracker 108 EC**	0,22 l	14	15	0	176,00	A utiliser à 0,09 l en 1re génération.
cyfluthrine	**Baythroid**	0,7 l	14	15	-	176,00	Autorisé sur cicadelle verte.
deltaméthrine + chlorpyriphos	**Crésus**	0,5 l	14	15	21	135,00	Autorisé sur cicadelle verte.
cyperméthrine + parathion méthyl	**Maxicap**	0,75 l	14	15	15	142,00	Autorisé sur acariens.
méthidathion	**Ultracide 20** **Suprathion**	1,5 l ou 1,5 kg	12	15	15	108,00 104,00	Autorisé sur cochenilles.
méthomyl	**Lannate 20 L** **Métover**	2 l 1,5 kg	12	25	7	176,00 171,00	Autorisé sur cicadelle verte.
méthomyl + dicofol + fénizon	**Sépiclar S**	2,5 kg	-	-	-	225,00	Autorisé sur acariens.
méthomyl + tétradifon	**Sépiclar T**	-	-	-	-	235,00	Autorisé sur acariens.
parathion méthyl	**Nombreuses spécialités**	Nbres	4 à 8	25	25	21,00 à 23,00	
thiodicarbe	**Larvin**	1 l	14	25	14	116,00	
parathion + soufre	**Nombreuses spécialités**	30 kg	4 à 8	25	15	195,00 à 201,00	
parathion éthyl + huile blanche	**Ugécoil 10**	2 l	-	-	-	-	

* Destruction des chenilles jusqu'à X jours.
** Extrait de : "Le coût des fournitures en viticulture", 20e édition (ITV-CDA)
- Manque de références.

Liste arrêtée au 15 janvier 1991.



Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Services de la Protection des Végétaux

Images centre impression